

# FICHE GULLI'BUS / REGLEMENT 2023-2024



## Règlement activité(s) sportive (s) :

Le centre de loisirs met en place des navettes pour donner la possibilité à votre enfant de fréquenter son club sportif. Ces navettes sont mises en place uniquement les mercredis en période scolaire. **Les trajets sont possibles uniquement entre 9h30 et 17h00 (hors temps d'accueil des familles).**

Par ailleurs, le périmètre est limité au stade auxerrois. **Autrement dit, les clubs sportifs concernés sont : AJA gym, tennis, foot ; stade auxerrois foot, tennis, athlétisme ; piscine municipale ; RCA ; école de cirque du club vert ; jumping Club.**

**Pour des raisons d'organisation, nous ne remettrons pas en place de navette pour le collège de Saint Joseph, merci pour votre compréhension.**

Il est obligatoire d'inscrire son enfant auprès de la direction et d'y indiquer l'heure de début et de fin du cours sportif. Il est demandé aux enfants de respecter les horaires prescrits, sous peine de refuser les prochains trajets de l'enfant.

L'enfant n'est plus sous notre responsabilité qu'après avoir été confié à un éducateur (idem pour le retour).

## REGLEMENT A GARDER

### COUPON A RENDRE AUPRES DE LA DIRECTION

.....

Nous nous engageons à respecter le règlement intérieur du gulli'bus qui nous a été remis lors de l'inscription de notre enfant.

Nom et Prénom de(s) l'enfant(s) / Nom et Prénom du Responsable légal

..... / .....

Heure de début de l'entraînement : .....

Heure de fin de l'entraînement : .....

Lieu de l'entraînement : .....

Numéro et nom de référent sur place : .....

Date : .....

«Lu et approuvé» suivi d'une signature